

EXPERIMENTATION
INTER REGIONALE

EQUILIBRES

Favoriser l'autonomisation des patients bénéficiant de soins infirmiers à domicile, grâce à une approche holistique et en équipe .

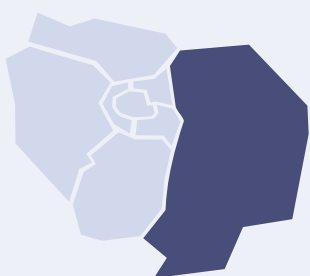


PORTEUR DU PROJET

Association « soins humain »

EXPERIMENTATEURS FRANCIENS

Cabinet IDEL Bussy Saint-Georges (77), Cabinet IDEL Mitry-Mory (77)



77

Autres régions : HDF, OCC



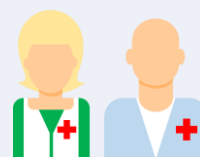
3 ans



21 312 K € (FISS)



[Cahier des charges](#)
[Avis CTIS](#)



France entière

8 745 patients en 3 ans

142 professionnels impliqués



Publié au Journal officiel
le **18/07/2019**



FINANCEMENT SUBSTITUTIF

Tarification horaire au temps passé
auprès du patient



ars-idf-art51@ars.sante.fr





MODÈLE ORGANISATIONNEL

Mots clés :
ville, soins infirmiers

L'expérimentation est inspirée du modèle développé aux Pays-Bas par Buurtzorg et a pour objet de **mettre en place une forfaitisation au temps passé auprès des patients pour les soins infirmiers à domicile, associée à une évaluation standardisée et régulière de la situation des patients.**

Les professionnels infirmiers libéraux ou salariés en centres de santé volontaires s'engagent à **rechercher un exercice en équipe pour une prise en charge holistique et coordonnée**, via l'adhésion à la *charte Equilibres*.

Le principe est de **constituer de petites équipes d'infirmiers de proximité** (« *community nurse* »), autonomes dans les décisions qui les concernent et soutenues par une organisation mutualisée.

Il s'agit de **promouvoir un système de prise en charge en équipe, focalisé sur les patients, leur autonomisation et leur qualité de vie, plutôt que la production d'actes techniques**; et ainsi réduire la durée de prise en charge par un professionnel de santé.

Toute nouvelle prise en charge débute par un rendez-vous à domicile entre le nouveau patient et l'infirmier référent. Cette première rencontre consiste en une évaluation précise et exhaustive des besoins du patient, de manière multidimensionnelle, et de ses ressources. Elle se termine par l'établissement d'un **plan de soins sur la base du référentiel multidimensionnel OMAHA** (<http://www.omahasystem.org>).

Au-delà des seuls soins prescrits, l'**infirmier** accompagne le **patient** dans l'élaboration de son propre projet de vie qu'il **co-signe**, avec comme objectif principal la reconquête ou le maintien de son autonomie. La situation du patient est **réévaluée selon le même référentiel quand nécessaire** et a minima tous les trois mois.



MODÈLE FINANCIER

Tester un **financement forfaitaire à l'heure par professionnel de santé** en substitution du paiement à l'acte en vigueur et des frais de déplacement.

Le **tarif horaire** a été établi à partir de la rémunération médiane des infirmiers libéraux exerçant à domicile **établi à 53,94€**. **Ce taux est compté à la minute, soit 0,9€ par minute.**

Il est **versé collectivement à l'équipe de soins** (Société d'exercice ou Centre de soins infirmiers), **ou à défaut individuellement à chaque professionnel libéral.**

Le **relevé du temps passé** auprès du patient est établi par les professionnels, sur la base du plan de soins OMAHA établi, le cas échéant ajusté jour par jour en fonction de la réalité des interventions effectuées.

Les autres dispositions en vigueur concernant l'exercice de la profession d'infirmier au domicile sont inchangées.



MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Lancement de l'expérimentation le **04/11/2019**

Fin de l'expérimentation le **04/11/2022**